

Présents : ALAPHILIPPE Pauline - BLAY Séverine - BILLAUD Michaël - - FRERE Sandrine - FEVRE Yvonne - JACQUEMET Jean-Jacques - MOINEAU Frédéric - PEINTRE Angélique - PISSOT Philippe - POIRIER Marie-Madeleine - ROUFFIGNAC Aurélie - VERRIEST André

Absents-Pouvoir : MAGINOT Pascal pouvoir à ROUFFIGNAC Aurélie ; AUDEBERT Nadia pouvoir à PEINTRE Angélique

Absents : DE MONTE Evelyne

Secrétaire de séance : ALAPHILIPPE Pauline

## **I – Finances**

### *1. Enfouissement de la fibre au Quereux du Cher*

Madame le maire expose que suite à une demande de rendez-vous des différents riverains du quereux du Moulin du Cher, ces derniers souhaitent pouvoir être raccordés à la fibre. Le quereux est un espace privé.

Il a donc été demandé un devis pour l'enfouissement de la fibre sur le domaine public au Moulin du Cher et un autre pour la partie privative. La part communale s'élève à 2 862 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour, 1 voix contre, et 4 abstention(s)**, valide la proposition de devis pour la part communale d'un montant de 2 862 € HT et inscrit les dépenses au budget de la commune.

### **Délibération 2020-57**

### *2. Subvention au Département pour l'enfouissement de la fibre au Quereux du Cher.*

Madame Le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du département afin d'obtenir une aide pour les travaux de mises en souterrain des réseaux de télécommunications au Quereux du Moulin du Cher. Le département peut subventionné à hauteur de 40 % + 5 % soit 1 287.90 € sur les 2 862.00 € HT . Le reste à charge pour la commune serait de 1 574.10 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s)**, approuve la demande de subvention auprès du Département et autorise Madame le Maire à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

### **Délibération 2020-58**

### *3. Reprise de la rue de la Pointe*

Madame Le Maire explique que deux riverains de la rue de la Pointe subissent des inondations dans leur logement lors de fortes pluies depuis que la rue de la Pointe a été refaite fin 2019. L'entreprise ayant réalisé les travaux a été recontactée afin de solutionner ce problème. Un devis a été établi par l'entreprise à hauteur de 2 619.20 € HT. L'entreprise s'engage à prendre à ses frais la moitié du devis. Le coût des travaux pour la commune s'élève à 1 309.60 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention(s)**, décide d'accepter le devis de l'entreprise Marchand afin de réaliser les travaux nécessaires.

### **Délibération 2020-59**

## **II – Questions diverses**

- Directives préfectorales liées à la crise COVID 19 : port du masque, rassemblement de plus de 6 personnes sur l'espace public interdit. Dans les salles communales, le protocole va être affiché, les locations de salles aux particuliers sont annulées.
- Tests de désherbage en cours
- Opération Novembre bleu : Demande de volontaires pour mettre des rubans bleus au rond-point.
- Distribution du dernier Quoi de neuf de l'année le weekend du 30-31/10

Séance levée à 21h

*Prochain conseil : Mercredi 4 novembre 2020 à 20h30*